

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

LUTTER CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS NON PRISES EN CHARGE - (N° 518)

Adopté

AMENDEMENT

N° CE6

présenté par

Mme Nosbé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport sur le nombre d'arrêts des ascenseurs de plus d'une heure par appareil et par an ainsi que la typologie des causes d'arrêt à l'instar de défaillances techniques, d'usage anormal et de malveillance pour les ascenseurs localisés dans des habitations à loyers modérés. Ce rapport comporte un volet visant à identifier les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès à des ascenseurs fonctionnels et sûrs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'étudier le nombre d'arrêt et la typologie des causes d'arrêts des ascenseurs localisés dans des immeubles d'habitation, et leurs implications sur le renforcement des inégalités sociales et géographiques.

En effet, nous savons que chaque année plus de 1,5 million de pannes sont signalées en France. Pour autant, aucune donnée précise ne permet de connaître précisément le nombre d'arrêts, la durée de ces arrêts, et les causes de ces arrêts.

De plus, les classes populaires sont les premières pénalisées, puisque les ascenseurs se trouvant dans les quartiers populaires tombent 3 fois plus en panne dans le parc de logements sociaux que la moyenne. Ils sont pourtant bien moins réparés.

Alors que les ascenseurs constituent le premier moyen de transport en France (chaque jour ce sont 100 millions de trajets, 28% des personnes disent en utiliser quotidiennement), il est essentiel de faire la lumière sur ces éléments.

Cet amendement fait écho à une proposition de résolution transpartisane tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'entretien et la dangerosité des ascenseurs déposée le 6 juin 2024 et visant notamment à identifier les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès à des ascenseurs fonctionnels et sûrs.

Par cet amendement, nous proposons qu'il soit remis à la représentation nationale un rapport pour étudier le nombre d'arrêt et la typologie des causes d'arrêts des ascenseurs localisés dans des immeubles d'habitation, afin de comprendre au mieux d'où proviennent ces pannes. Ce rapport visera à identifier les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès à des ascenseurs fonctionnels et sûrs. Il permettra d'évaluer la pertinence de la législation existante et d'envisager des améliorations.